

# CHUZELLES



# INFORMATIONS

N°7

DECEMBRE 1980

**CHUZELLES**

**INFORMATIONS**

**N° 7**

**DECEMBRE**

**1980**

## S O M M A I R E

-o-o-o-o-o-o-o-o-

Propos du Maire  
Budget supplémentaire 1980  
Portes ouvertes  
Mille-club  
Emprunts  
Dépenses 1979  
Subventions 1980  
Fleurissement de la France  
Permis de construire  
Recensement 1975  
Voirie  
Chasse  
Bâtiments  
Electrification  
11 Novembre 1980  
Délibération C.M.  
Stade  
Repas du 3ème Age  
Etat Civil  
La Mairie à votre service

-o-o-o-o-o-o-o-o-

## PROPOS DU MAIRE

Par " ce mot du Maire " coutumier, je tiens à vous informer des réalisations effectuées dans notre commune au cours de l'année 1980 pour le bien être et le mieux vivre des habitants et des sociétés.

Je suis heureux, tout d'abord, de vous rappeler que notre Mille-Club a été ouvert au public le 19 octobre en présence de Monsieur le Sous-Préfet MAILLOCHEAU et de Monsieur le Président du Conseil Général Louis MERMAZ. Comme vous avez pu le constater, le Mille-Club est équipé de 2 salles très différentes dans leur aspect comme dans leur destination. Il répond à nos besoins, certes modestes, mais également à la dimension de nos finances. Les travaux intérieurs sont terminés et je remercie vivement tous ceux qui, bénévolement, ont bien voulu oeuvrer à l'aménagement de la grande salle en participant aux travaux de peinture, d'éclairage intérieur, de confection du bar et de vestiaires... Les travaux extérieurs seront poursuivis par la finition des pelouses, chemin d'accès, parking, éclairage, clôture. A cette occasion, je fais appel à toutes les bonnes volontés et je formule le souhait que chacun ait à coeur de conserver

l'ensemble en bon état. Certains auraient sans doute préféré un bâtiment plus vaste , mais faute de grives.....

De gros travaux subventionnés ont été exécutés au Groupe Scolaire ( peintures extérieures, circuit électrique, éclairage des classes ) mais il reste à refaire le circuit de la chaufferie et à placer une nouvelle clôture de la cour, en bordure du C.D. I23. Une grille a été posée à l'entrée de la mairie . Les portes des W.C. publics ont été remplacées , mais de nouvelles détériorations se sont produites : cette fois, des vandales se sont attaqués aux tuyaux de descente de chasses d'eau.

Nos projets ?

- aménager la salle communale ( ancienne salle de classe ) afin d'y accueillir le Club des Anciens, cette salle devenant leur foyer.

- réaliser très vite le renforcement électrique donné en adjudication,

- poursuivre l'assainissement ( 1ère tranche , Programme 1980 en cours de réalisation, demande d'une 2ème tranche pour 1981 )

- entretenir et améliorer ( comme chaque année ) la voirie communale,

- réaliser, si possible,

- le pont des Serpaizières

- le curage du bief de l'Abereau

AU TRAVAIL !

D'autre part, le Conseil municipal sera appelé à prendre d'importantes décisions relatives aux dépenses envisagées en 1981 qui se répercuteront sur la fiscalité locale , totalement dépendante de nos estimations. Nous ferons de notre mieux pour être équitables en cette matière.

Mais en cette fin d'année , bien que vous sachant préoccupés par la situation économique tant française que mondiale, par le chômage de plus en plus important, par la situation de plus en plus précaire de nos jeunes , par le coût de la vie sans cesse croissant, je formule le voeu que cette nouvelle année 1981 vous apporte plus de bien être et de tranquillité.

Au nom du CONSEIL MUNICIPAL,  
je vous présente nos meilleurs voeux pour 1981 .



# BUDJET SUPPLEMENTAIRE 1980

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### DEPENSES :

Denrées et fournitures	1 100,00
Frais de personnel et charges sociales	9 000,00
Travaux et Services Extérieures	52 780,00
Participations et Contingents	1 450,00
Allocations et Subventions	70,00
Frais de gestion générale	5 300,00
Frais Financiers	1 500,00
Charges Exceptionnelles	<u>3 800,00</u>
TOTAL =	75 000,00

### RECETTES :

Recouvrements et Subventions	304,36
Impôts Indirects	496,92
Excédent de fonctionnement reporté	<u>74 198,72</u>
TOTAL =	75 000,00

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES :

Entretien du cimetière	5 000,00
Terrain de sports	165 271,63
Acquisition de Matériel	5 000,00
Travaux Bâtiments (Mille Clubs)	337 519,76
" Bâtiments (Ecoles)	74 750,00
Travaux Voirie	11 812,89
" Electrification rurale	115 413,18
" Assainissement	<u>900 000,00</u>
TOTAL =	1 614 767,46

### RECETTES :

Excédent d'investissement reporté	569 017,46
Subventions d'équipement	315 000,00
Taxe Locale d'Equipement	29 000,00
Emprunts pour Ecole	69 000,00
" pour Assainissement	585 000,00
" pour électrification.	<u>47 750,00</u>
TOTAL =	1 614 767,46

## PORTES OUVERTES

Le Dimanche 19 octobre , Chuzellois et Chuzelloises étaient invités à la cérémonie d'inauguration de leur Mille-Club dont la plupart ne connaissaient, jusqu'alors, que la silhouette.

Construit par des spécialistes, sa charpente a fait l'admiration d'un Chuzellois, bien documenté sur les constructions métalliques, quant à la longueur des poutres toutes identiques et à leur mode d'assemblage.

Parcourant l'intérieur, chacun pouvait, en ce jour, apprécier les services que cet ouvrage, édifié sur sous-sol par décision du Conseil Municipal, rendrait à la commune grâce à la partie réservée au stockage du matériel, mais surtout aux sociétés et particuliers avec ses deux salles bénéficiant d'un mode de chauffage efficace et rapide, équipées de tables et chaises d'entretien facile, et bientôt de quelques appareils ménagers ( cuisinières, frigidaire) : grande salle de 200 m2 à l'étage, plus particulièrement réservée aux assemblées générales , fêtes de sociétés , grandes réunions de famille ; celle du sous-sol convenant mieux aux diverses réunions en raison de ses dimensions plus réduites donc de son caractère plus intime.

Monsieur MAILLOCHEAU , Sous-Préfet de Vienne et Madame; Monsieur MERMAZ , Député-Maire de Vienne , Président du Conseil Général et Madame, honoraient de leur présence cette cérémonie à laquelle participaient également Monsieur MOUSSIÉ , Président de l'Association des Maires des Cantons de Vienne et Madame; Monsieur BOURGUIGNON du Service de l'Équipement et Madame; Madame COLOMB du Cabinet CHIOSO; Messieurs les Présidents des sociétés locales et leurs familles ; Messieurs les artisans ayant participé à la construction et de très nombreux Chuzellois que la Municipalité était heureuse d'accueillir . Monsieur DOMEYNE , maire de Chasse, ancien conseiller général, Monsieur LAFON , Secrétaire en Chef de la Sous-Préfecture, s'étaient excusés.

Monsieur CHAINTREUIL ayant remercié les personnalités présentes et la nombreuse assistance, Monsieur MERMAZ exprima sa satisfaction de voir, mis à la disposition des sociétés locales et de la population un local adapté à leurs besoins pour la construction duquel Monsieur GERY puis Monsieur CHAINTREUIL ont successivement œuvré et précisait qu'il avait en poche bien d'autres projets que le Conseil Municipal souhaitait réaliser et s'efforçait de mener à bien.

Monsieur le SOUS-PRÉFET disait ensuite combien il était heureux de constater que cette construction,

quoique de type industriel et de ligne futuriste, s'intégrait parfaitement dans le paysage et soulignait plisamment que, même de l'intérieur, on voyait le ciel. Il terminait en souhaitant que des réunions plus faciles permettent aux nouveaux habitants de s'intégrer plus vite à la vie du village, comme Monsieur CHAINTREUIL en avait exprimé le voeu lors d'une précédente réunion.

Un vin d'honneur clôtura agréablement cette matinée. Peu à peu la foule quitta ce Mille-Club tant attendu et auquel tout Chuzellois souhaite une longue vie.



## MILLE . CLUB

### REGLEMENT INTERIEUR

Les deux salles du Mille Club peuvent être mises à la disposition des sociétés ou associations régulièrement déclarées ou agréées ainsi qu'à toute personne qui désire les louer pour une réunion de famille.

La location ne peut se faire qu'en mairie en présence du planning et aux conditions suivantes :

- gratuitement pour les sociétés de la commune
- selon un prix fixé par le Conseil Municipal pour toutes les autres manifestations.

Les réunions à but lucratif ne sont pas autorisées.

Le paiement devra être effectué par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Monsieur le Percepteur de VIENNE-BANLIEUE.

Une caution sera demandée lors du règlement du prix de la location, et ce, à la remise des clés. En cas de dégâts constatés à la salle ou au matériel cette caution ne sera pas rendue, et si son montant n'est pas suffisant pour réparer les dommages causés, le supplément sera versé en la



Caisse de Monsieur le Percepteur de VIENNE-BANLIEUE  
sur simple avis de l'administration municipale.

Toute personne ou association qui louera  
la salle devra :

1° La rendre dans l'état de propreté où  
elle l'a trouvée (toilettes et vestiai-  
res compris)

2° Restituer, rangées, propres et en bon  
état, les installations et matériels  
appartenant à la commune.

3° Veiller à ne pas incommoder le voisi-  
nage par le bruit, ni faire de tapage  
nocturne à la sortie de la salle.

4° Respecter les consignes de sécurité  
habituelles. Il est interdit d'allumer  
des feux tant à l'intérieur qu'à l'ex-  
térieur, de transformer les prises de  
courant ainsi que tout appareillage  
électrique.

5° Il est également interdit d'enfoncer  
des pointes ou vis dans les boiseries  
ou panneaux, de coller des affiches ou  
des pancartes à l'intérieur comme à  
l'extérieur.

L'organisation d'un bal n'est autorisée  
que si ce bal a lieu uniquement sur invitations,  
toute publicité par voie de presse ou d'affiches...  
etc... sera un motif d'annulation de ce contrat,  
même après signature.

Chaque locataire devra se charger du  
maintien de l'ordre et veiller à la bonne tenue du  
public. Toute personne qui commettrait un acte con-  
tre la décence ou serait en état d'ivresse devra  
être immédiatement priée de quitter la salle.

Pour les manifestations avec buvette et  
musique, les organisateurs devront être en posses-  
sion des autorisations administratives nécessaires.

Chaque utilisateur devra fournir une at-  
testation d'assurance "Responsabilité civile" pour  
pouvoir disposer de la salle.

En aucun cas, la COMMUNE ne pourra être  
tenue pour responsable des incidents ou accidents  
survenus.

Le montant de la caution et des prix de  
location sera fixé par délibération du CONSEIL  
MUNICIPAL.

Après avoir pris connaissance des conditions du  
contrat ,  
Monsieur.....  
représentant la société, l'association .....  
.....  
les accepte sans restriction, ni réserve,  
s'engage à les respecter et demande la réservation  
de la grande salle  
de la salle en sous-sol  
pour le .....



à partir de ..... heures  
moyennant le paiement de la somme de .....

.....  
Cette salle devra être libérée, et les clés  
rendues, le ....., à .....  
..... heures.

Fait en deux exemplaires, à CHUZELLES, le ....

.....  
signature :

Par délibération en date du 31 octobre 1980,  
le Conseil Municipal fixe comme suit le tarif  
de la location des deux salles du MILLE-CLUB .

1° Cautions :

- caution de 1 000,00 francs pour grande salle  
de 600,00 francs pour petite salle.  
à l'occasion d'un bal, d'un repas, d'une  
fête ou de réunion privée.
- aucune caution pour assemblée générale ou  
réunion d'une société ou association locale.

2° Locations :

- Grande salle :
  - gratuité pour association ou société  
de la commune
  - 400,00 francs pour particulier  
de Chuzelles
  - 800,00 francs pour personne n'habitant  
pas dans la commune
- Petite salle :
  - gratuité pour association ou société  
de la commune
  - 200,00 francs pour particulier  
de Chuzelles
  - 400,00 francs pour personne n'habitant  
pas dans la commune.

Les paiements seront effectués, par chèque, à  
l'ordre de Monsieur le PERCEPTEUR DE VIENNE BANLIEUE  
C.C.P. 5000 68 K GRENOBLE.

Prochainement un inventaire du matériel, propre  
à chaque salle, sera joint au règlement intérieur.

La demande d'occupation ou de location, ne peut  
se faire qu'en MAIRIE.

Les clefs sont à retirer et à rendre chez M.  
FARAULT Georges, adjoint au Maire, hameau de Saint-Maurice;

La salle réservée au matériel communal, n'est  
jamais comprise dans la location, et seulement les perso-  
nes autorisées par le MAIRE y ont accès. Ce local n'étant  
pas en conformité avec les consignes de sécurité, le  
public ne peut y être admis.

## EMPRUNTS

Les différents travaux effectués sur la commune représentent des sommes d'argent importantes, ce qui nous obligent à contracter des prêts.

### CAISSE D'EPARGNE DE VIENNE :

#### - Travaux d'équipement courant (voirie)

Montant du prêt : 100 000,00 F  
Durée du prêt : 15 ans  
Taux d'intérêt : 10,25 %  
Annuités : 12 589,56 F

#### - Réparation du groupe scolaire

Montant du prêt : 69 000,00 F  
Durée du prêt : 15 ans  
Taux d'intérêt : 10,25 %  
Annuités : 9 201,53 F

### CREDIT AGRICOLE :

#### - Electrification rurale

Montant du prêt : 47 750,00 F  
Durée du prêt : 12 ans  
Taux d'intérêt : 9,75 %  
Annuités : 6 922,35 F

#### - Travaux d'assainissement

Montant du prêt : 585 000,00 F  
Durée du prêt : 12 ans  
Taux d'intérêt : 9,75 %  
Annuités : 84 807,88 F

Pour réaliser les mêmes travaux sans emprunts, la pression fiscale aurait dû être multipliée par trois par rapport à celle de 1979. C'est une éventualité irréalisable, même en plusieurs années.

## DÉPENSES 1979

Le compte administratif 1979 ayant été clos, il nous est possible de vous informer, par catégories de dépenses, des sommes payées au titre de cet exercice pour permettre le fonctionnement des services ou pour la réalisation de travaux d'équipement.

Dans l'ordre d'importance, il a été dépensé 243 366 F pour les Sports et Loisirs : l'aménagement du stade ayant coûté, cette année, la somme de 190 409,56 F, la différence étant la participation communale à la dépense Piscine et diverses subventions à caractère sportif ou de loisir.

Le remboursement des emprunts, capital et intérêts, ont fait l'objet d'une dépense de 186 899,17 F. On peut voir dans ce bulletin la liste des nouveaux emprunts 1980 et leur mode de remboursement et constater que ce chapitre ne sera pas allégé dans les années à venir. C'est la situation des communes pauvres qui grandissent rapidement et qui doivent s'équiper pour améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La voirie a coûté 149 258,22 F à la collectivité. Cette dépense regroupe l'entretien et la réfection de nos routes communales, les salaires des employés qui entretiennent ces voies, le curage des fossés et le nettoyage des bordures, ainsi que

les factures de produits divers ayant un rapport à la voirie.

La gestion et l'administration ont fait l'objet d'une dépense de 131 208,04 F. Dans cette rubrique sont comptabilisés les fournitures de bureau, l'achat d'un photocopieur (6 528,33 F), les salaires et indemnités de fonctions, les assurances (2 578,25 F) et des participations et contingents, dont le contingent au service d'incendie (7 627,50 F).

Le renforcement du réseau d'électrification rurale a coûté 124 474,43 F au titre de cet exercice.

La dépense pour l'école communale a été de 65 330,21 F. Ce chiffre tient compte des fournitures scolaires (7 761,17 F), des salaires du personnel communal qui travaille à l'école, de l'achat et l'entretien du matériel scolaire et des indemnités de logement. Dans la rubrique "bâtiments" de ce bulletin, on trouvera une grosse dépense pour l'année 1980 relative à l'entretien et l'amélioration du groupe scolaire.

Pour le fonctionnement des C. E. S. et l'apprentissage des jeunes, la commune a versé la somme de 11 880,63 F.

L'action sociale a fait l'objet d'une dépense de 69 440,03 F. L'aide médicale, à elle seu-

le, ayant coûté 54 186,14 F, le reste de la dépense étant des subventions à des organismes sociaux et le repas et colis des personnes du troisième âge de CHUZELLES.

Il a été dépensé 25 133,48 F pour la cantine scolaire, salaires, achat de matériel, entretien.

L'enlèvement des ordures ménagères et l'entretien de la décharge a demandé une dépense de 37 602,23 F.

La consommation d'énergie électrique et l'entretien de l'éclairage public ont été facturés pour un montant de 18 966,87 F.

Les charges sociales dues pour le total des salaires versés ont été réglées pour un montant de 59 965,71 F et ne sont ventilées dans aucun des chapitres déjà cités.

La facture de carburant chauffage s'est élevée à 13 967,40 F et cette somme n'est pas comptabilisée dans les dépenses de l'école et de la mairie.

La réparation du toit de l'église, endommagée par le vent, a coûté 4 029,92 F.

Il a été alloué des subventions aux associations locales ou d'intérêt national pour un total de 7 820 F.

Le Mille Club a fait l'objet d'une dépense de 47 363,76 F pour l'achat d'une partie non prévue par la dotation de l'Etat et le début des travaux d'implantation.

En 1980, la participation de la commune aux frais de la piscine de VILLEPTE-DE-VIENNE a été de 59 950,78 F et celle au S. M. E. S. S. A. V. (C. E. S.) de 57 120,34 F + 2 036,16 F au lycée technique de VIENNE.



## SUBVENTIONS 1980

SUBVENTIONS allouées au titre de l'année 1980 aux diverses associations ou sociétés par décision du Conseil Municipal en date du 31 octobre 1980 .

- Association familiale de Chuzelles ...	200 F
- Amis de la Bibliothèque de prêts .....	50 F
- Chambre de métiers de Vienne .....	660 F
- Comité antituberculeux de l'Isère ....	50 F
- Comité anticancéreux de l'Isère .....	100 F
- Oeuvre des pupilles de l'école .....	50 F
- Association des Paralysés de France...	50 F
- Fédération des oeuvres laïques .....	50 F
- Section départementale du Trésor .....	50 F
- Habitat rural .....	50 F
- A.I.A.D.M.R. ....	3 000 F
- A.C.C.A. de Chuzelles .....	400 F
- U.F.O.V.A.L. ....	100 F
- Prévention routière .....	50 F
- Bibliothèque pédagogique de Vienne....	100 F
- Association Canoë-Kayak .....	I 000 F
- Association du Football-Club Chuzelles	I 000 F
- Etoile sportive de la Sévenne .....	400 F
- Ass. Maires et Adjointes Cantons Vienne	100 F
- Ass. Conseillères Municipales Isère...	50 F
- Club des Anciens "Le Trait d'Union"...	300 F
- Ass. d'Education populaire - assistance	600 F
- Société Protectrice Animaux LYON .....	150 F
- A.F.I.P.A.E.I.M. ....	100 F

-0-0-0-0-0-



## FLEURISSEMENT DE LA FRANCE

Le Jury de l'arrondissement de Vienne ayant effectué sa visite le 19 Juillet chez les concurrents sélectionnés par le jury communal lors de sa première tournée, seul Monsieur ROYET Pierre fut retenu par le Jury de l'arrondissement, mais déclassé en septembre par le Jury départemental en raison de la profession de ses fils.

Le Concours communal des maisons fleuries a été reconduit pour la 2ème année consécutive.

La cérémonie de remise des prix a été organisée salle de la mairie le dimanche 23 Novembre 80.

Monsieur Chaintreuil a tout d'abord exprimé sa satisfaction de constater que pour cette 2ème année, le fleurissement de la commune avait été suivi par un nombre important de foyers. Puis, il remercia tous les participants ainsi que Messieurs BOURGUIGNON, ROYET, GONIM, PLANTIER, responsables du fleurissement.

Il encouragea d'autre part tous les non - inscrits dont les noms suivent :

Mesdames ou Messieurs DURIF Georges, TARDY Marie-Louise  
GUITOUT Jacques, FOREST Albert, REGAL Joseph,  
FAUBE Maurice, THEVENON Robert, BOURNE René, DRUNET  
Jean, THEVENOT Christian.

Le Jury les avait remarqués lors de sa visite, ils furent invités à participer au vin d'honneur.

Monsieur Chaintreuil souhaite de voir les Chuzellois poursuivre leur effort en 81, pour le plaisir de tous.

Monsieur Plantier au nom du Jury remercia à son tour toutes les personnes présentes et excusa celles qui n'avaient pu se libérer. Il précisa les difficultés rencontrées pour classer les concurrents en raison des différentes appréciations des membres du Jury, (certains ne purent être départagés), si bien qu'après 2 tournées en juillet et septembre, il fut décidé de classer les concurrents en cinq catégories. Il souligna entre autre que Messieurs Chaintreuil, Royet et Plantier Joseph s'étaient retirés du concours.

Puis vint le moment de la distribution des prix municipaux : de magnifiques plantes vertes et des bons d'achats à faire valoir chez Messieurs BOURGUIGNON ou ROYET. Ces prix furent remis par Madame Bourguignon aux lauréats de chaque catégorie :

- JARDINS INTERIEURS :

- 1<sup>er</sup> - MEUNIER André
- 2<sup>es</sup> - BRUN Antoine
- 3<sup>es</sup> - BOUCHER Pierre
- 4<sup>es</sup> - TAVERNIER Michel

- JARDINS VISIBLES de la Voie Publique :

- 1<sup>er</sup> ex-aequo : PRAS Marcel et TALBOURDET Jean
- 3<sup>es</sup> - PLANTIER Roger
- 4<sup>es</sup> - PORTAIES Max
- 5<sup>es</sup> ex-aequo : HYVERNAT Claudius et GAY Eugène.

- TERRASSES et BALCONS :

- 1<sup>er</sup> - BONNET Jean
- 2<sup>es</sup> - CLERC Albert

- BORDURES sur voie publique :

- 1<sup>er</sup> - PALIN Henri
- 2<sup>es</sup> ex-aequo : LODIER Henri et CHENAVIER Paul

- FERME FLEURIE :

- 1<sup>er</sup> GONIN Antoine

En outre, Monsieur Plantier distribua à chaque concurrent un bon d'achat offert gracieusement par Monsieur BOURGUIGNON, et précisa que Monsieur ROYET, qui n'avait pu participer à la cérémonie, avait l'intention de faciliter la tâche des concurrents au concours départemental 1981. Sachant que deux concurrents par catégorie seront visités par le Jury départemental et que ces derniers bénéficieront alors de l'aide de Monsieur ROYET, il leur sera demandé de se retirer du concours communal.

Monsieur BOURGUIGNON au nom de l'assistance remercia Monsieur PLANTIER Jh fondateur de ce concours.

Un vin d'honneur offert par la municipalité et servi par Madame Chardon, clôtura cette bien sympathique manifestation, avant que l'on se quitte, chacun ayant la ferme intention de faire encore mieux en l'année 81.

N'oubliez pas de vous inscrire dès maintenant pour l'année 81 soit en Mairie, soit auprès d'un membre du Jury.

Pour tout renseignement les membres du Jury sont à votre disposition.

o-o-o-o-o-o-

Depuis la parution de notre dernier bulletin d'information, il a été délivré 15 permis de construire concernant des maisons individuelles ou des modifications de bâtiments existants.

Le tableau ci-après en indique la répartition.

Date de dépôt en Mairie	NOM et Prénom du Pétitionnaire.	NATURE de la Construction
02.02.1980	ROUX Jules	Garage en annexe
18.02.1980	Vve ABATTU Jules	Poulailler + abri de jardin
22.02.1980	ABEL COINDOZ Joseph	Aménagement intérieur et extérieur d'un bâtiment existant.
20.03.1980.	EPARVIER Gilbert	Maison individuelle
04.04.1980	MARCELIN Hélène	Maison individuelle
10.04.1980	CHERAMIER Paul	Addition d'une pièce à un bâtiment existant et construction d'une terrasse.
11.04.1980	RICHARD Pierre	Création d'un logement dans un bâtiment existant.
	AVAILLET Bernard	Changement d'ouvertures déjà existantes.
18.04.1980	FUSCO Jean François	Maison individuelle
	ROMET Louis	Maison individuelle
09.06.1980	POULET Germaine	Agrandissement d'ouvertures déjà existantes.
01.07.1980	DREWNOWICZ Michel	Maison individuelle
18.07.1980	PERROUD Jean Claude	Extension d'un bâtiment existant.
	MOMMESSIN Armand	Salle de Jeux (modifications au permis N° 79.50857).
04.10.1980	VARTANIAN André	Modification de limite entre les lots N°3 et N°4.

# RECENSEMENT 1975

Au dernier recensement de 1975, la commune de Chuzelles comptait 1.017 Habitants, dont 521 Hommes et 496 Femmes. Le nombre des actifs était de 423 soit : 41,63 %. Les tableaux suivants vous donnent différents renseignements sur les Chuzelloises et Chuzellois : diplômes, métiers, ménages et résidences :

## A/ DIPLOMES d'ENSEIGNEMENT GENERAL :

Population de 17 Ans ou plus, ni scolaire, ni apprentie :

DIPLOMES	les 2 sexes	sexe masculin	sexe féminin
Certificat d'études primaires.	335	165	170
B.E.P.C. ou B.E. ou B.E.P.S.	60	28	32
Baccalauréat ou brevet supérieur	25	14	11
Diplôme de niveau supérieur ou baccalauréat	23	12	11

## B / DIPLOMES d'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ou TECHNIQUE :

- Population de 17 Ans ou plus, ni scolaire, ni apprentie :

DIPLOMES	les 2 sexes	sexe masculin	sexe féminin
C.A.P. ou équivalent, brevets professionnels.	119	71	48
Diplômes techniques, supérieur ou égal au baccalauréat.	21	14	7
Autres diplômes	14	11	3

## C/ POPULATION TOTALE par SEXE et CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE.

Catégorie socio-professionnelle	les 2 sexes	sexe masculin	sexe féminin
Agriculteurs Exploitants	66	43	23
Industriels, artisans, commerçants.	60	40	20
Professions libérales (cadres -supérieurs & moyens-	171	90	81
Employés, ouvriers, OS + O.Q.	453	309	144
Autres catégories, - 16 Ans + 65 ans et les non actifs.	267	124	143



D/ MENAGES SUIVANT le NOMBRE de PERSONNES et le

Type de MENAGE.

TYPE de MENAGE.	NOMBRE DE PERSONNES et GENRE de MENAGES	Nombre de Ménages
1 personne	( TOTAL )dont 17 personnes de - de 65ans (dont 14 personnes de 65 ans et +	31
2 personnes	( TOTAL )dont 15 Couples de - de 35 ans (dont 26 couples de 35 A 64 ans )dont 16 Couples de 65 ans et +	67
3 personnes	( TOTAL ) dont 56 Couples avec 1 enfant	72
4 personnes	( TOTAL )dont 57 Couples avec 2 enfants	69
5 personnes	( TOTAL )dont 26 Couples avec 3 enfants	39
6 personnes	( TOTAL )dont 13 couples avec 4 enfants (ou plus	24
	TOTAL .....	302 Ménages

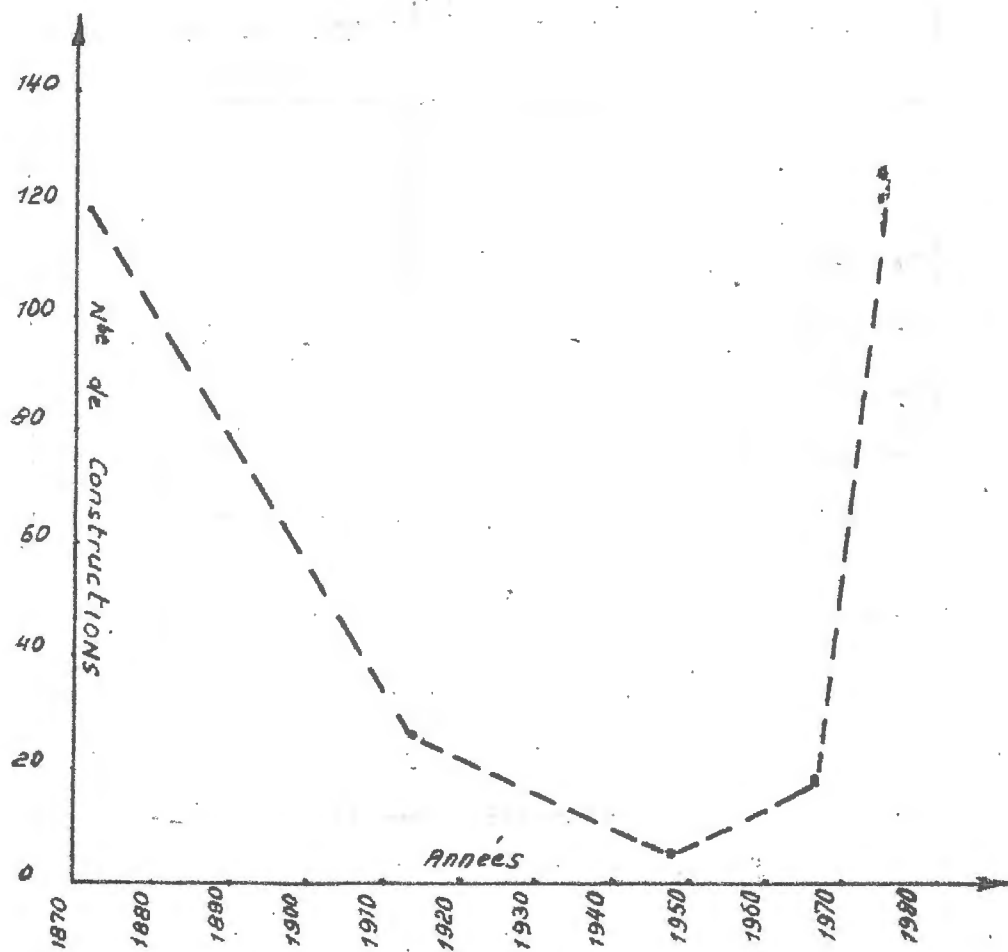
E/ LES RESIDENCES PRINCIPALES

Année d'achèvement de l'immeuble	TOTAL des Résidences principales.
AVANT 1871	119
de 1871 A 1914	24
de 1915 A 1948	5
de 1949 A 1961	7
de 1962 A 1967	19
de 1968 A 1975	128

## COURBE DE LA PROGRESSION DES CONSTRUCTIONS

des HABITATIONS.

de 1871 A 1975



## VOIRIE

Le programme voirie de notre commune est très chargé en raison de l'importance des voies à entretenir.

Tous les travaux prévus sur notre dernier bulletin ont été effectués.

Les pluies diluviennes de cet été ont entraîné des travaux supplémentaires qui se sont greffés sur un budget déjà bien grevé en cette année 80. Le chemin des Rivoires a dû être goudronné sur sa première partie, tous les travaux effectués précédemment n'ayant pu résister à sa forte déclivité.

Le tracto-pelle du Syndicat SIVOM a été utilisé par la commune durant trois semaines pour les travaux cités ci-dessous :

- Curage des fossés,
- Remise en état du chemin de la Forêt avec décapage et apport de gravier tout venant et concassé rendant ce chemin désormais très praticable, car il n'est pas envisageable de le goudronner tant que toutes les constructions ne seront pas terminées.

- Apport de 20 Cm de tout venant sur le parking du Mille Club, après décapage et transport de la terre enlevée au nouveau terrain de Sport .

- Au carrefour des Serpaizières, la pose de trois tuyaux supplémentaires à ceux existants déjà, nécessitait auparavant le curage des fossés, ce dernier n'a pu être effectué car il était impossible de pénétrer dans les champs. Ces travaux sont donc momentanément suspendus.

- Le Bief : pour éviter son débordement par forte pluie qui cause de gros dégâts sur la voie communale et sur les propriétés des riverains, sans oublier les risques d'accident, un premier curage a été exécuté sur la majeure partie de sa longueur avec le tracto-pelle, ce qui a représenté 32 Heures de travail auxquelles s'ajoute le transport de la terre.

- Une réunion a eu lieu salle de la Mairie le 18 novembre, entre le représentant Monsieur BEAUME de la D.D.A., ainsi que la commission Voirie et des propriétaires riverains, afin de trouver une solution au différend qui opposait les propriétaires riverains au conseil Municipal depuis bon nombre d'années. Finalement les participants à cette réunion sont tombés

d'accord : chaque propriétaire a accepté de céder gratuitement à la commune le Bief et la parcelle entre la route et ce dernier, ainsi la municipalité peut poursuivre librement par étape les travaux commencés et l'entretien du Bief dans les années à venir. A la fin de la réunion, une visite sur place a permis de clarifier quelques points encore litigieux.

- Suite aux travaux du renforcement en eau potable et aux travaux d'assainissement, le carrefour du chemin de Boussole sera amélioré.

- Elagage : l'élaqueuse a parcouru notre commune deux fois ce qui permet de conserver les bordures et talus bien dégagés.

- Un débroussaillage a été effectué ces derniers mois afin de supprimer buissons et branches gênant la circulation.

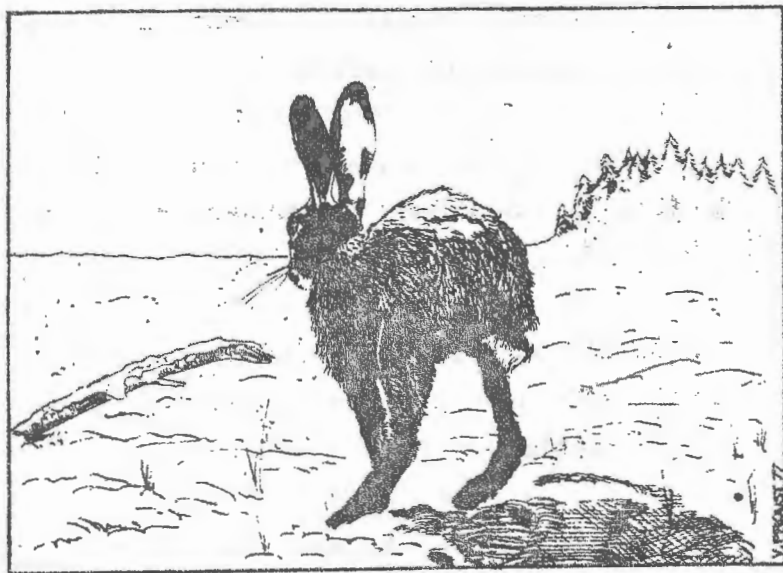
- Les études pour le pont de la Sévenne se poursuivent, le projet devrait se réaliser dans des conditions raisonnables.

## CHASSE

### LES PERMIS DE CHASSE

---

Pour l'année 1980-1981, il a été délivré :  
138 permis de chasse, chiffre en parfaite stabilité  
puisque'il était de 139 pour l'année 1979-1980.



## BATIMENTS

Au cours de cette année 1980, ont été  
exécutés plusieurs travaux concernant les bâtiments:

### Groupe scolaire :

- Remplacement de toute l'installation électrique à partir du tableau de comptage existant.
- Pose de luminaires fluorescents type éducation nationale dans les salles de classe et atelier enseignement ménager.
- Pose de bloc autonome de sécurité pour balisage des voies de dégagement.
- Pose d'une alarme incendie, type "Ville de Paris".
- Pose d'une sonnerie d'entrée et fin de classes.
- Pose d'un circuit de terre.

Ces travaux ont été exécutés par l'entreprise  
EPERTHENER pour un montant total T. T. C. de 76 714,88<sup>f</sup>

### Groupe scolaire, Peinture :

L'entreprise FANTONI a été sollicitée pour la réfection des peintures des forêts chassés, fenêtres, portes, garage et W. C. pour un montant total T. T. C. de 14 310,02 F.

### Mairie :

Par deux fois, notre mairie a été visitée par des cambrioleurs provoquant des dégâts ; Afin d'éviter de nouvelle surprise de ce genre, le Conseil Muni-



principal fait poser, par l'entreprise MARTIN, un rideau métallique de protection dans le hall d'entrée et des défenses aux fenêtres, côté place publique, pour un montant T. T. C. de 5 833,00 F.

Remplacement des trois portes brisées par des vandaux aux W. C. publiques, sans que les auteurs de ces dégradations n'en tirent profit : Ces travaux ont été exécutés par l'entreprise de menuiserie BOULE pour un montant T. T. C. de 1 370,04 F.

#### TRAVAUX EN PREVISION

##### Ancienne école :

Le Conseil Municipal décide l'aménagement de cette salle par la pose d'une porte-balcon sur la cour et la réfection des W. C. existants. Cette salle sera destinée aux activités du Club des Anciens. A l'intérieur, il faudra prévoir la réfection de la peinture et l'installation d'un chauffage.

##### Ecole :

La barrière de protection de la cour de l'école, côté route départementale, se trouve en très mauvais état, dû à son ancienneté. Le Conseil Municipal décide d'effectuer son remplacement.

##### Cimetière :

Une partie du mur de clôture s'est effondré, côté sud; Le Conseil Municipal devra envisager la reconstruction du mur existant.

##### Chaufferie :

Mise en conformité comprenant l'installation automatique et sécurité ainsi que l'éclairage intérieur et couloir. Ces travaux seront exécutés par l'entreprise GONNET de LYON, titulaire du contrat entretien.



# ELECTRIFICATION

Le renforcement du réseau électrique communal inscrit au programme 1980 du département pour un montant de 305 000 Francs verra les travaux s'effectuer au cours des prochains mois.

1°) Poste du Village : Construction d'un transformateur, en dur, de 160 KVA en remplacement de celui de 100 KVA existant sur poteau, à côté de l'abri de car, vers le chemin des Martinières.

2°) Le Cloutrier : Construction d'un transformateur de 50 KVA sur poteau, à proximité de la maison BUTHION.

3°) Thiers : Construction d'une ligne moyenne tension et d'un transformateur de 50 KVA sur poteau à proximité de la maison GACHE et l'installation d'une lampe d'éclairage publique au carrefour.

4°) Poste des Pins : Renforcement du réseau existant jusqu'à la maison LABROUAS.

5°) Poste des Martinières : renforcement vers le château de la Martinière et construction d'une ligne pour alimenter la ferme de Grange Neuve.

## DISPOSITIF DE FINANCEMENT

Dépense subventionnelle	305 000 F
Subvention du département au taux de 70 %	213 500 F

Affectation de la T. V. A. récupérable sur les travaux et sur les honoraires	45 646 F
Participation de la collectivité	45 854 F
Participation E. D. F. pour les travaux en liaison avec la commune de COMMUNAY (régime urbain)	20 000 F
TOTAL =	<u>325 000 F</u>



11 NOVEMBRE 1980

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ayant invité les Anciens Combattants, les enfants des Ecoles et la population à participer à la cérémonie du 11 novembre, c'est une foule recueillie qui se retrouvait pour cette commémoration.

Monsieur CARCEL Joannès, ancien de 14 - 18, faisait tout d'abord l'appel aux morts.

Puis, tour à tour, Monsieur CHAINTRÉUIL, Maire, et Monsieur FARULT, Président de la F.N.A.C.A., déposaient une gerbe au pied du monument.

Monsieur CHAINTRÉUIL prenait la parole et, après avoir évoqué les larmes et les souffrances engendrées par les guerres, souhaitait voir régner la paix dans le monde entier. " A nous d'oeuvrer en ce sens, toujours, de travailler pour que les peuples se connaissent mieux, se respectent, s'estiment. Apprenons à nos enfants à détester la violence, à aimer autrui sans distinction de nation ou de race ."

Un vin d'honneur, servi au café Chardon, unissait jeunes et vieux, anciens de toutes les guerres et c'est dans une ambiance de camaraderie, voire d'amitié, que se terminait cette matinée du souvenir.

## DELIBERATION - C - M

SEANCE DU 28 JUIN 1980

**TAXE D'HABITATION :** Le Conseil Municipal décide de s'en tenir aux abattements obligatoires pour charge de famille.

**TAXE FONCIERE :** aucune majoration des bases d'imposition.

**TAXE PROFESSIONNELLE :**

La cotisation minimale sera calculée sur les 2/3 de la taxe d'habitation correspondant à la valeur locative moyenne communale.

**TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES :**  
institution de cette taxe à compter du 1er Janvier 1981 .

**VESTIAIRES DU STADE :**

Monsieur l'Inspecteur Départemental de Jeunesse et Sports fait savoir que le montant maximum de la dépense subventionnable est de 200 000 francs / Le Conseil municipal maintient son projet .

**PONT SUR LA SEVENSSE :**

Aucune décision ne sera prise sans la confirmation d'une subvention de 150 000 francs .

**REMPLACEMENT DES PORTES W.C. :** Devis M. Boule accepté.

SEANCE DU 31 OCTOBRE 1980 .....

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE** : Le C.M. vote ce budget qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 1 689 767,46 Francs ( fonctionnement : 75 000,00 Francs, investissement : 1 614 767,46 francs)

**P.O.S.** : avis favorable concernant les modifications du POS relatives à certaines parcelles de terrain des lieux-dits Saint-Maurice et Village-Sud classées en zone NA.a.

**S.M.E.S.S.A.V.** : Le C.M. nomme ses délégués, savoir : M. CHAINTREUIL, titulaire, M. PLANTIER, suppléant.

**ASSAINISSEMENT** : travaux commencés aux hameaux de Pauphile et de Boussole. Les droits de raccordement au réseau seront fixés lors d'une prochaine séance.

**ELECTRIFICATION RURALE** : demande de concours de la D.D.A. pour travaux d'électrification rurale à réaliser en 1980-1981 ( Programme 1980 )

**TUERIE** de volailles, lapins et chevreaux ( demande de Monsieur Roger BUTHION ). Le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve que les mesures prescrites par les services d'hygiène, vétérinaires et de l'équipement soient strictement respectées afin d'éviter toutes nuisances.

**CLASSE PREFABRIQUEE** : acceptation de la Convention

à passer avec le département. Redevance annuelle : 2 000 francs .

**SUBVENTIONS 1980** : reconduction de celles de 1980, sauf pour l'A.I.A.D.M.R. ( subvention portée à 3 000 F)

**MILLE CLUB** : approbation du règlement intérieur et du tarif de location ( voir dans ce bulletin )

**CHAUFFAGE DES LOGEMENTS DES INSTITUTEURS** :

La redevance annuelle pour consommation de F.O.D. des instituteurs bénéficiaires du chauffage est fixée à un forfait de 1 250 litres ( par année scolaire )

**PROFESSEUR DE MUSIQUE** : Monsieur MARIN Gilles est nommé professeur de musique en remplacement de Mme FAVRE pour la durée du congé de maternité de cette dernière.

**PARENTS D'ELEVES** : Le C.M. émet un avis défavorable concernant la nomination d'un moniteur d'éducation physique et la création d'études. Il constate l'impossibilité de faciliter le stationnement des voitures aux heures d'entrée ou de sortie des élèves, le parking de la place ne pouvant être agrandi.

**PERSONNES AGEES** : Repas des anciens et distribution de colis sont prévus comme les années précédentes .





## STADE

### LE STADE de FOOTBALL

---

Au cours des six derniers mois l'activité auprès du stade de football a été ralentie. L'Entreprise ROMET s'est chargé de l'arrosage et de la tonte de la pelouse au printemps et cet été. La main courante a été posée par cette entreprise. Le passage permettant d'effectuer le tour du terrain aux futurs spectateurs est également réalisé. Un parking provisoire a été aménagé lors d'une activité annexe, il sera terminé ultérieurement. Le Conseil municipal a voté le principe d'un projet de vestiaires, le cabinet Chioso de Vienne est chargé de l'étude. Une demande d'inscription au programme départemental de Jeunesse et Sport est faite. Jusqu'à l'état actuel d'avancement des travaux, il est à noter un dépassement d'un peu plus de 40.000,00 Fr sur les devis primitifs.

### D I V E R S

**Une Chuzellois avait trouvé une certaine somme d'argent. Elle a eu la gentillesse de la répartir entre le Club des Anciens, la Cantine scolaire et le Sou des Ecoles /**

## REPAS DU 3<sup>e</sup> AGE

Contrairement aux années précédentes le repas n'aura pas lieu en décembre. Les fêtes de fin d'année étant souvent l'occasion de réveillon et bons diners, la municipalité a préféré le reporter au 14 Janvier 1981. Seront invités toutes les personnes de la commune nées avant 1916 avec leur conjoint quelque soit son âge et les personnes vivant seules à partir de 60 ans.

C'est le chef Jo. GINOT le sympathique restaurateur de Chuzelles qui aura la charge de préparer le fin menu "pas trop menu quand même" et qui sera servi par de gracieuses dames dans la grande salle du Mille-club.

Souhaitons à tous les convives de se réunir dans une bonne ambiance et avec l'entrain que nous leur connaissons de passer ainsi une agréable journée.

Pour les anciens de plus de 70 ans n'ayant pu participer au repas, les conseillers municipaux confectionneront et distribueront un colis de gâteries ainsi qu'aux personnes qui seraient malheureusement hospitalisées à cette date.

---

# ETAT CIVIL

## - NAISSANCES -

GARDE Oriane  
née le 11 février à Sainte-Colombe 69

COMTE Bertrand  
né le 12 février à Lyon 4° arrt 69

BRAT Julien  
né le 2 avril à Sainte-Colombe 69

HYVERNAT Nicolas Jacques Roger  
né le 23 avril à Sainte-Colombe 69

BOURGUIGNON Emilie Nelsie  
née le 3 mai à Lyon 6° arrt 69

MARTIN Jodie  
née le 6 mai à Sainte-Colombe 69

FOURNIER Mikael  
né le 6 juin à Vienne 38

DIGONNET Lionel Robert  
né le 12 juillet à Vénissieux 69

VERRIER Sandra  
née le 31 juillet à Vénissieux 69

LARGEAU Josselin Pascal Jean  
né le 15 août à Sainte-Colombe 69

BOREL Marion Cécile Angéline  
née le 3 septembre à Sainte-Colombe 69

CANAL Ghislain Georges Louis  
né le 31 octobre à Vienne 38

## - MARIAGES -

BAILLY  
Jean-Pierre Francis Georges  
& DEMANDRE  
Patricia Marie le 2 février

FERRARIS  
Gilles Robert Claude  
& BROYART  
Gisèle Paulette le 15 mars

DIAZ  
Gilbert Guillaume  
& THEVENON  
Rose Trinité Antoinette le 14 juin

ROCHE  
Hervé René André  
& CHAREYRE  
Pascale Monique le 13 septembre

ALLARD  
Jacques Jean Charles  
& GONZALES  
Véronique le 8 novembre

- DECES -

BERNANDES

Rosa da Conceição , épouse DA COSTA  
décédée le 21 janvier à Lyon 8°, à l'âge de 37 ans.

JASSERAND

Marcelle Jeanne , épouse BOTELLA  
décédée le 4 mai à Chuzelles, à l'âge de 50 ans.

DESGRANGES

Louis  
décédé le 14 mai à Chuzelles, à l'âge de 63 ans.

CARRET

André Lucien  
décédé le 22 juin à Chuzelles, à l'âge de 78 ans.

MATHIEU

Anne-Marie Germaine , veuve POULET  
décédée le 21 octobre à Lyon 4°, à l'âge de 71 ans.

# LA MAIRIE A VOTRE SERVICE

## SECRETARIAT

ouvert : le LUNDI de 17 H 30 à 19 H 30  
le JEUDI de 9 H à 12 H  
le VENDREDI de 17 H 30 à 19 H 30

## PERMANENCES DES ELUS

le LUNDI : Monsieur PLANTIER Joseph, adjoint  
Monsieur FARULT Georges, adjoint  
le JEUDI : Monsieur CHAINTREUIL Jean, Maire.  
le VENDREDI: Monsieur CARRET Pierre, 1er adjoint.

## SECURITE SOCIALE

Par décision de la Caisse Primaire de Sécurité Sociale et d'Assurance Maladie de Vienne, la permanence du jeudi matin est supprimée depuis le 4 décembre en raison du trop petit nombre d'assurés sociaux s'y présentant.

## A NOTER :

TELEPHONE MAIRIE : (74) 85.30.13.

TELEPHONE GROUPE SCOLAIRE : (74) 85.41.77.

## DEMANDEURS D'EMPLOI .

Pointages , premier semestre 1981 :

JANVIER :	Jeudi 8	,	Lundi 19
FEVRIER :	Vendredi 6	,	Jeudi 19
MARS :	Vendredi 6	,	Jeudi 19
AVRIL :	Vendredi 3	,	Vendredi 17
MAI :	Jeudi 7	,	Lundi 18
JUIN :	Vendredi 5	,	Jeudi 18

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES :

Elle est obligatoire pour tout Français né avant le 1er mars 1963 . Les demandes sont reçues en mairie toute l'année , mais les seules demandes déposées avant le 31 décembre donnent lieu à une inscription permettant de voter l'année suivante .

Les personnes non encore inscrites ayant une attache dans la commune ( attache résultant soit du domicile, soit de la résidence de plus de 6 mois , soit de l'inscription à l'une des contributions directes communales) sont invitées à se présenter au secrétariat avant la date indiquée , aucune inscription n'ayant lieu d'office.

## CARTES NATIONALES D'IDENTITE . PASSEPORTS .

Par une récente circulaire, Monsieur le PREFET précise que désormais toute demande de passeport ou carte nationale d'identité devra obligatoirement parvenir par courrier au Service intéressé.

En conséquence, prévoir un délai suffisant (une semaine au moins ) pour l'obtention de ces pièces.

*Avec*

*nos meilleurs vœux*

*pour 1981*



Bulletin tiré à 420 exemplaires  
et distribué gratuitement dans chaque  
foyer de Chuzelles

Dépôt légal DECEMBRE 1980